

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Centrale à béton de Lumbres sur la commune principale de l'AIOT 19 Rue Victor Hugo 62380 Lumbres.

La référence de votre dossier est A-3-HN7QP6QN13 et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 22/12/2023 à 15h57 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de cessation d'activité**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

## Personne morale

N° SIRET **79470537600075**

Raison sociale **FLANDRES BETON SARL**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**19 rue Victor Hugo**

**62380 LUMBRES**

## Signataire

Qualité : **Gérant**

## Référent

Fonction : **Chargée d'affaire**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Centrale à béton de Lumbres**

### 4 - Localisation

#### Localisation de l'installation

Adresse **19 Rue Victor Hugo 62380 Lumbres**

X : 638081

Y : 7067750

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

## 6 - Cessation d'activité

### Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par la passé) déjà au moins :

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **Non**
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **Non**

Date de mise à l'arrêt de l'installation : **01/09/2023**

Il s'agit d'une : **Cessation totale de l'activité**

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 : **Lumbres 62380 ( 000 , 0F , 0369 )**

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Régime
2518	2518-b	Production de béton prêt à l'emploi	D

### Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

**L'activité de la centrale Béton de LUMBRES (62) a cessé le 01/09/23 lors du rachat de la société**

**CUBE par la société FLANDRES BETON. Les adjuvants nécessaires à la production de béton ont été déplacés par la société de transport SENECA et amenés sur les sites de HAZEBROUCK (62) et WIZERNES (62) de FLANDRES BETON le 03/11/23. La cuve aérienne de 500 L de gasoil (GNR) a été évacuée par la société CUBE avant le rachat par FLANDRES BETON. Les casiers bétons (après démolition) et leur contenu (sables et béton) ont été regroupés dans l'objectif (après concassage) de recouvrir le sol (granulats) en place de l'ancienne dalle béton (détruite lors des travaux). La trémie, les silos, le convoyeur et la rampe de chargement ont été démontées et envoyées dans des filières spécialisées par la société HELFAUT. Les bassins de décantation ont été remblayés à l'aide des gravats des casiers bétons. Aucun autre produits ou installations dangereux sont présents au droit du site.**

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

**L'accès au site est limité, délimité au nord par une clôture et à l'ouest par un cours d'eau du Bléquin. Le site est accessible uniquement par la société TRANSPORT HURE plus au sud, PRUDHOMME, le propriétaire du site.**

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel :

**Les adjuvants ont été évacués le 03 novembre 2023 vers d'autres sites appartenant à la société FLANDRES BETON (HAZEBROUCK (62) et WIZERNES (62)) par la société de transport SENECA. La cuve aérienne de 500 L de gasoil (GNR) a été également évacuée. Aucun autre produit dangereux ou déchets n'est présent à ce jour sur le site. En l'état actuel, le site ne présente aucun risque d'incendie ou d'explosion.**

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

**Un diagnostic a été réalisé (KALIES - KANO.23.455 - 03/08/23). Des investigations ont été réalisées au droit des zones à risques de pollution identifiées (cuve de gasoil GNS et stockage d'adjuvants). Une contamination ponctuelle en métaux lourds et HAP a été mise en évidence. Les composés potentiellement volatils, de faibles teneurs, ne présentent en l'état actuel aucun risque sanitaire pour les usagers. Les métaux lourds ne sauraient être une source de risque (contact cutané, envol de poussière) du fait de la dalle béton à l'époque des investigations. Au vu de sa vétusté, cette dalle a été détruite et sera remplacée par les granulats des casiers extérieurs par la société HELFAUT TRAVAUX. L'épaisseur de 20 cm permet de maintenir la protection qu'apportait l'ancienne dalle. Ainsi, les impacts relevés lors du diagnostic ne sauraient être une source de risque sanitaire pour les usagers. Un diagnostic amiante et un diagnostic plomb réalisés sur les infrastructures se sont révélés négatifs.**

Mesures de gestion ou restrictions d'usage temporaires, en précisant le calendrier :

**Les bidons d'adjuvants ont été déplacés le 03 novembre 2023 vers les sites d'HAZEBROUCK (62) et WIZERNES (62) appartenant à la société FLANDRES BETON. La cuve aérienne de 500 L de gasoil GNR a été évacuée. Aucun autre déchet ou substance dangereuse n'est encore présent sur le site. A noter que les alimentations en eau et en électricité sont restées maintenues à la demande du propriétaire pour faciliter l'installation d'une nouvelle activité (résiliation du contrat cube, compteur appartenant à PRUDHOMME, en attente validation NICO pour Alimentation qui n'est plus présente). La qualité des sols mise en évidence via le diagnostic environnemental a permis d'identifier la compatibilité du site avec son usage industriel actuelle et futur. Aucune mesure de gestion ou de restriction n'est sollicité en l'état.**

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

La qualité des sols mise en évidence via le diagnostic environnemental (référéncée KANO.23.455 daté du 03/08/23) a permis d'identifier la compatibilité du site avec un usage industriel en l'état actuel du site. En effet, les contaminations détectées restaient faibles et le recouvrement par une dalle béton empêchait tout risque par envol ou contact cutané. Néanmoins cette dalle béton, de par sa vétusté, a été détruite. Pour empêcher tout risque de contamination par envol et contact cutané, la société FLANDRES BETON a recouvert le site d'une épaisseur de 20 cm de granulats issus des casiers et de la dalle béton. A noter que dans l'éventualité d'un changement d'usage ou de mode d'exploitation, la compatibilité sera toutefois à vérifier sur la base du projet et des données disponibles.

Autres mesures prises ou prévues pour supprimer les dangers et inconvénients pour les terrains voisins non concernés par la cessation d'activité

**Aucune mesure supplémentaire n'est prévu. Toutes les installations ont été retirées du site, les casiers de stockages extérieurs ont été concassés puis répandues sur sites permettant de maintenir une épaisseur de protection en place de l'ancienne dalle béton. Les adjuvants ont été évacués vers d'autres sites appartenant à FLANDRES BETON le 03 novembre 2023. La cuve aérienne de 500 L de gasoil a également été évacuée.**

### Engagement du déclarant

**Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme**